

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 29 septembre 2021

portant affectation d'un contrôleur général économique et financier

NOR : ECOU2128777A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 12 août 2015 portant nomination, notamment, de M. Olivier CAILLOU à la 1^{ère} classe du corps du contrôle général économique et financier ;

Sur la proposition de la cheffe du Contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Olivier CAILLOU, contrôleur général de 1^{ère} classe, est affecté au service du contrôle budgétaire et comptable ministériel auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en qualité de chargé de mission, à compter du 15 octobre 2021.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 septembre 2021

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIEILLE